



## DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2018/2019

Gymnase Chantal Mauduit -Rue Mendès France 38210 Tullins- Tel : 04.76.07.23.43

### Responsable licences :

Gaëlle SPADILIERO : 06.74.74.89.69

Site internet : [astfbasket.fr](http://astfbasket.fr) mail : [astfbasket@orange.fr](mailto:astfbasket@orange.fr)

### - Documents constituant le dossier

#### 1. La demande de licence FFBB

##### CREATION - RENOUELEMENT ou MUTATION

- ✓ Remplir tous les renseignements demandés sur l'imprimé de licence (sauf n° de licence) le dater et le signer,
- ✓ Compléter le questionnaire de santé : si une réponse positive apparaît dans ce questionnaire, effectuer un certificat médical chez le médecin.
- ✓ Demander le surclassement pour tous les licenciés nés en 2001, 2002, 2004, 2006, 2008. Vous devrez obligatoirement vous rendre chez votre médecin pour effectuer un surclassement.
- ✓ Photocopie recto verso de la carte d'identité pour les licenciés nés en 2000.
- ✓ Compléter et signer la partie assurance selon votre choix (cocher l'option choisie)  
L'option A est incluse dans le prix de la licence ; si option B ou C, rajouter le prix indiqué page 3 au montant de la cotisation.

- 2. **La fiche de renseignement licencié**..... Page 2
- 3. **L'autorisation familiale** est à remplir pour les enfants de moins de 18 ans (obligatoire)..... Page 2
- 4. **La cotisation** est à calculer selon le tableau des catégories et autres conditions Page 3
- 5. **La Charte des Parents** à signer..... Page 4
- 6. **Le règlement intérieur** signé précédé de la mention « j'accepte le règlement » ..... Page 5 et 6
- 7. **Documents à fournir OBLIGATOIREMENT avec votre dossier :**
  - ✓ Les documents précédemment cités
  - ✓ Le règlement de la licence (Chèque(s) ou espèces)
  - ✓ 1 photo d'identité (2 cm x 3cm). Merci de respecter **impérativement** cette dimension.

2011	Association AS TULLINS FURES	2012
Date naissance:	25/10/1962	Sexe: M
	Nation.:	FRA
	N° association:	0138058
	N° licence:	VT620506
	Type licence:	D
	Catégorie:	Seniors
	Qualifié le:	14/07/2011
	Assurance:	A St. NOR
		4740000

### IMPORTANT – IMPORTANT - IMPORTANT

- **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ, nous vous demandons donc de rassembler l'ensemble des documents avant de vous présenter aux permanences d'inscriptions.**
- **A la fin octobre tout licencié ne sera plus accepté aux entraînements si son dossier est incomplet, règlement compris. Il ne pourra réintégrer les entraînements qu'après le dépôt de celui-ci.**
- **En aucun cas un remboursement ne sera possible à partir de fin octobre, les périodes d'essais étant terminées.**

*Le dossier est à remettre uniquement lors des permanences d'inscriptions à :*

• **Gaëlle SPADILIERO**



## SAISON 2018/2019 FICHE RENSEIGNEMENT LICENCIÉ

N° Licence (si connu) : ..... Catégorie : ..... Sexe : .....

Nom de famille : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Coût de la licence : ..... Réduction : .....

Somme à payer : ..... € (voir page 3)

Demande une attestation pour CE ou facture Oui  Non

Email 1 : ..... @ .....

Email 2 : ..... @ .....

Tél. 1 : ..... Tél. 2 : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

### Identité des parents du joueur (moins de 18 ans)

Père : Liste rouge : Oui  Non

Profession père : .....

Nom de famille : ..... Tél fixe : .....

Prénom : ..... Tél Portable : .....

Email : ..... @ .....

Mère : Liste rouge : Oui  Non

Profession mère : .....

Nom de famille : ..... Tél fixe : .....

Prénom : ..... Tél Portable : .....

Email : ..... @ .....

### Partie à remplir si la demande d'inscription concerne un enfant mineur :

Je soussigné(e) .....  Père  Mère  Représentant légal :

- ✓ Autorise mon enfant..... à être transporté(e) par d'autres parents lors des déplacements à l'extérieur.
- ✓ Autorise les responsables du Club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident et je laisse les services d'urgence (SAMU ou Pompiers) libres de choisir l'hôpital si nécessaire.
- ✓ Dégage la responsabilité du Club en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes données.
- ✓ Préciser les allergies médicales : .....
- ✓ Votre enfant est placé sous notre autorité uniquement pendant l'entraînement.  
J'autorise mon enfant à partir seul dès la fin de l'entraînement : Oui  Non

### **Pour tous**

- ✓ Autorisation de publier votre photo avec l'équipe et votre prénom sur le site internet du Club. Oui  Non
- ✓ Respect du règlement intérieur accepté et signé lors de l'inscription, il est disponible sur le site du club.

Fait à ..... Le...../...../.....

Signature (obligatoire) :



## SAISON 2018/2019 COTISATIONS

Catégorie	Année de naissance	Cotisation ASTF	Engagement tournoi 3x3 (facultatif)
<i>Baby</i>	2012 et après	125 €	
<i>Mini poussins(es)</i>	2010 / 2011	131 €	
<i>Poussins(es)</i>	2008 / 2009	144 €	
<i>Benjamins(es)</i>	2006 / 2007	155 €	
<i>Minimes (g et f)</i>	2004 / 2005	166 €	+ 3€
<i>Cadettes</i>	2001 / 2002 / 2003	179 €	+ 3€
<i>Cadets</i>	2002 / 2003	179 €	+ 3€
<i>Juniors Masculins</i>	1999 / 2000 / 2001	179 €	+ 3€
<i>Juniors Féminines</i>	1999 / 2000	179 €	+ 3€
<i>Seniors (g et f)</i>	1998 et avant	195 €	+ 3€
<i>Loisirs (g et f)</i>	1998 et avant	115 €	+ 3€
<i>Dirigeants et Entraîneurs</i>		30 €	
<i>Arbitres (non joueur)</i>		115 €	

Les licenciés qui cumulent une fonction de joueurs avec celle d'entraîneur et/ou arbitre devront payer le tarif d'une licence joueur.

Des tickets de loto d'une valeur de 30€ (par famille) vous seront offerts par le club et remis par les entraîneurs au mois de Décembre. Vous pourrez les vendre (vous gardez le montant de cette vente et diminuez ainsi le coût de votre licence) ou les garder pour peut-être gagner un des nombreux lots.

Somme à payer : ..... Euro

**Réduction familiale sur le montant global des cotisations :**

➤ 35% de réduction au 2<sup>ème</sup> enfant (\*\*).Euro

➤ 45% de réduction au 3<sup>ème</sup> enfant (\*\*).Euro

(\*\*) Les réductions ne s'appliquent qu'aux enfants (moins de 18 ans) et dans l'ordre des âges; le premier payant plein tarif.

➤ **Pass'Région** (réduction de 30 euros) N° : ..... ou chèque de caution

➤ **Pack'Loisirs (coupon Pass'sport)** : réduction de 15 euros à joindre ou chèque de caution

**Réduction totale :** .....€

**Assurance :** si option B ou C, rajouter le prix indiqué ci-dessous

B seule : 8.63 Euro

C (en sus de A) : 0,50 Euro soit un total de 3.48€

C (en sus de B) : 0.50 Euro soit un total de 9.13€

**MONTANT A PAYER :** .....€

Possibilité de régler jusqu'en 3 fois par chèque.

Dans ce cas, les règlements seront encaissés en septembre, novembre et janvier.

Il y a donc 1, 2 ou 3 chèques à joindre au dossier d'inscription.

➤ Je désire régler en UNE fois  1 X ..... €

➤ Je désire régler en DEUX fois  2 X ..... € = ..... €

➤ Je désire régler en TROIS fois  3 X ..... € = ..... €

**Tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'ASTF BASKET**

Un ballon est offert en début de saison aux nouveaux licenciés de l'école de basket après le règlement de la cotisation. Catégories baby, mini poussins(es) et poussins(es)



## CHARTRE DES PARENTS

### Tout parent s'engage à :

- ✓ Remettre le plus tôt possible à l'entraîneur le dossier d'inscription de son enfant afin de faciliter son inscription auprès des instances fédérales.
- ✓ Accompagner son enfant jusque dans la salle et s'assurer de la présence des entraîneurs.
- ✓ Prévenir des absences de son enfant.
- ✓ Laver le jeu de maillot de l'équipe en suivant le planning établi.
- ✓ Assurer le transport des joueurs de l'équipe dans la saison en respectant le planning établi.
- ✓ Refuser la violence verbale et physique dans les tribunes - Encourager l'équipe et ne pas critiquer l'individu.
- ✓ Se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et adjoints de l'équipe dont fait partie son enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club, ce qui contribue de manière importante à la bonne image du club.
- ✓ Accompagner son enfant, dans la mesure du possible, lors des matches auxquels il participe et collaborer autant que possible avec l'entraîneur, le coach et ses assistants, de son enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe.
- ✓ S'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit dans les décisions sportives prises par l'entraîneur et/ou le coach (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match, etc.). Le cas échéant, ils peuvent faire état de leurs remarques auprès de tout membre du Bureau du Club.
- ✓ Assister aux réunions auxquelles son enfant est invité.
- ✓ S'intéresser et participer à la vie du club et des autres équipes - Participer à l'organisation des manifestations du club (loto, soirée dansante, tournois, concours de pétanque et autres évènements organisés par le Club),
- ✓ Prendre connaissance des informations distribuées aux licenciés, tant papier qu'électroniques (email ou site Web).

### RAPPELS :

- Ne pas pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou un entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur.
- Ne pas pénétrer sur un terrain de basket pendant qu'un match s'y déroule

Signatures des parents



## REGLEMENT INTERIEUR

1. En adhérant à L'ASTF BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.
2. En aucun cas L'ASTF BASKET ne fournit une prestation de service en contrepartie de la cotisation. L'ASTF BASKET n'a pas la vocation de garderie.
3. L'ASTF BASKET utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Tullins. Tout licencié qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition fera l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied).
4. Les joueurs(es) s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel avant, pendant et après l'entraînement.
5. Le club est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.
6. La signature d'une licence à L'ASTF BASKET implique l'acceptation du règlement intérieur.
7. Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de L'ASTF BASKET peut sanctionner tout manquement à ce règlement.
8. Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club.
9. Pour participer aux entraînements et aux rencontres, un joueur doit être qualifié pour la saison en cours et à jour de sa cotisation. (Aucune exception ne sera faite)

### ENTRAÎNEMENTS

#### **Article 1 : Entraînements obligatoires**

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un, deux voire trois entraînements obligatoires. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée et réciproquement.

#### **Article 2 : Horaires d'entraînement**

1. Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison.
2. La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.
3. De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée, fournie par le joueur (se).
4. Pour des raisons de sécurité, à la fin de l'entraînement, les entraîneurs n'autoriseront la sortie des licenciés mineurs qu'en présence de leurs parents ou tuteurs.
5. Pour ne pas perturber les entraînements en cours, seuls les joueurs concernés par celui-ci seront acceptés dans la salle. L'entraîneur refusera l'accès aux joueurs n'appartenant pas à son équipe.

#### **Article 3 : Présence des adultes aux entraînements**

1. L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable.
2. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.



## MATCHES

### **Article 4 : La tenue de jeu**

1. L'ASTF BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.
2. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. L'entraîneur et les parents en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.
3. Les couleurs officielles de L'ASTF BASKET sont le blanc ou le rouge. En accord avec le règlement de la F.F.B.B., chaque adhérent doit respecter ces couleurs lors d'une compétition.

### **Article 5 : Présences aux matches**

1. La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.
2. Lors des matches à domicile, les membres de l'équipe de L'ASTF BASKET doivent être présents au minimum une demi-heure avant l'horaire prévu du match en tenue de jeu (maillots + short + chaussures). Cette condition est nécessaire afin d'assurer un bon accueil à nos visiteurs et respecter le planning des matches de la journée.
3. Lors des matches à domicile, l'équipe débutant l'après midi sera responsable de la mise en place de la table de marque, des bancs, des chaises, de la descente des panneaux.
4. Lors des matches à domicile, l'équipe clôturant la journée sera responsable du rangement de la table de marque, des bancs, des chaises, de la remontée des panneaux.

### **Article 6 : Arbitrage et tables de marque**

1. La participation des joueurs et joueuses à la tenue de la table de marque est **obligatoire**. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. En cas de non respect des désignations, l'équipe concernée se verra sanctionnée.
2. Les parents des joueurs et joueuses peuvent être sollicités pour la tenue de la buvette.
3. Les plannings sont affichés dès le mardi précédant la compétition dans les deux salles et sur le site Internet. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.
4. En souscrivant une licence à l'ASTF BASKET, un licencié adulte (senior ou loisir) s'engage à assurer la gestion des rencontres (Responsable de salle, arbitrage, table de marque, chronomètre) se référant au planning affiché sur les panneaux d'information. En cas d'indisponibilité, le licencié devra chercher un remplaçant qui assurera sa permanence.

### **Article 7 : Matches à l'extérieur**

1. Les parents des joueurs (ses) assurent le transport des autres membres de l'équipe. Le planning des voitures accompagnatrices et du lavage des maillots sera établi par l'entraîneur ou le responsable d'équipe, suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité.
2. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers...)

### **Article 9 : Respect des autres**

1. Les joueurs et joueuses de L'ASTF Basket, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants.
2. Les joueurs et joueuses de L'ASTF BASKET ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les adversaires.

### **Article 10 : Manifestations et tournois**

Les joueurs (ses) et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par l'ASTF Basket.

**Article 11 : Hygiène**

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match ;  
Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.  
Après chaque match, à domicile et à l'extérieur, les zones de bancs doivent être nettoyées des mouchoirs, bouteilles et autres déchets pour être rendus propres aux organisateurs.

**Article 12 : Les vols**

L'ASTF BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions si les locaux ne sont pas fermés à clef par un responsable.

**Article 13 : Sanctions**

1. Fautes techniques, disqualifiantes et amendes : Tout joueur majeur ou entraîneur se voyant sanctionné, au cours de la saison, d'une faute technique ou disqualifiante payante devra en assumer le prix. Tout joueur mineur sanctionné de cette même faute devra effectuer une action supplémentaire d'arbitrage ou de tenue de table de marque décidée par le bureau du club.
2. Forfaits : Toute équipe se voyant sanctionnée, au cours de la saison, d'un forfait payant devra en assumer le prix.
3. Dégradation : Tout licencié qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition fera l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied)

**RAPPEL :**

Les membres du bureau de l'ASTF BASKET sont élus lors de l'Assemblée Générale du club.  
La présence des joueurs et de leurs parents est donc importante lors de cette réunion.

Fait à Tullins le

Le Président

Le Licencié  
(Nom, prénom, signature)